

**RESTAURER VOS PETITS PATRIMOINES  
JUSQU'AU 25 SEPTEMBRE POUR FAIRE UNE DEMANDE**

(Saint-Pascal, le 16 juillet 2011). Cette année, le programme des petits patrimoines est en vigueur seulement dans les municipalités où il reste des budgets : Kamouraska, Mont-Carmel, St-Bruno, St-Denis, St-Gabriel et Ste-Hélène. Si vous habitez une de ces municipalités, vous avez jusqu'au 25 sept 2011 pour faire une demande. Tous les bâtiments secondaires ayant une fonction autre que résidentielle, construits avant 1950 et visibles d'un chemin public sont admissibles : les hangars, laiteries, fournils, poulaillers, kiosques, croix de chemin ...

Les travaux peuvent toucher la toiture, les murs, les portes et fenêtres, etc. Seuls les matériaux traditionnels sont admissibles. La subvention peut financer jusqu'au 2/3 du coût des travaux, selon le nombre de demandes reçues. Pour faire une demande, procurez-vous un formulaire et le dépliant explicatif à votre bureau municipal ou à la MRC de Kamouraska au 425 avenue Patry, St-Pascal. Vous devrez fournir des photos du bâtiment et un estimé détaillé des travaux à faire.

Information : Jeanne Maguire, MRC de Kamouraska 418-492-1660 poste 242 ou par courriel [jmaguire@mrckamouraska.com](mailto:jmaguire@mrckamouraska.com)



*Deux petits patrimoines restaurés grâce au programme*